

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MARIA-CHAPDELAINÉ
SAINT-EDMOND-LES-PLAINES**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines, tenue à la salle des délibérations du bureau municipal, situé au 561, rue Principale, le lundi 9 août 2021 à 19 h 30.

PRÉSENCES : Monsieur Rodrigue Cantin, maire
Madame Josée Lavoie, conseillère
Madame Carole Bouchard, conseillère
Monsieur Martial Gauthier, conseiller
Monsieur Tony Paré, conseiller
Madame Martine Verville, conseillère

ABSCENCES :

ÉGALEMENT PRÉSENT : Monsieur Régis Girard, directeur général, secrétaire-trésorier par intérim

1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE

2. ADMINISTRATION

- 2.1. Lecture et acceptation de l'ordre du jour
- 2.2. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2021 et de la séance extraordinaire du 26 juillet 2021
- 2.3. Déclaration des conflits d'intérêts
- 2.4. Approbation des salaires nets pour le mois de juillet 2021
- 2.5. Liste des comptes de juillet 2021

3. RÉOLUTIONS

- 3.1. Reconsidération de la résolution No 333-06-21 intitulée : Nomination d'un secrétaire-trésorier par intérim – Remplacement d'un congé maladie et mandat d'accompagnement, et son amendement
- 3.2. Règlement 273-2021 Modalités de publication des avis publics
- 3.3. Règlement d'emprunt 272-2021 ayant pour objet la mise aux normes des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux
 1. Soumissions pour travaux
 2. Soumissions Laboratoire
- 3.4. Demande de services à la Régie – Urbanisme et environnement
- 3.5. Demande d'autorisation en vertu de l'article 128.7 de la loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement
- 3.6. Félicitations et remerciement à toute l'équipe du camp de jour

4. LOISIRS ET CULTURE

5. URBANISME

6. DONS ET SUBVENTIONS

7. CORRESPONDANCE

- 7.1.

8. RAPPORT DES COMITÉS

- 8.1. Suivi du conseil

9. AFFAIRES NOUVELLES

- 9.1. ...
- 9.2. ...
- 9.3. ...

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. MOT DE BIENVENUE

À 19 h 30, le Maire, Monsieur Rodrigue Cantin, préside et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

2. ADMINISTRATION

2.1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Carolle Bouchard, appuyé par monsieur Tony Paré, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de St-Edmond-les-Plaines accepte l'ordre du jour tel que présenté, avec les ajouts.

2.2. EXEMPTION DE LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 05 JUILLET 2021 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 JUILLET 2021

Il est proposé par madame Martine Verville, appuyé par madame Josée Lavoie, et résolu à l'unanimité des membres présents :

358-08-21

D'exempter la lecture et d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2021 et le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 juillet 2021.

2.3. DÉCLARATION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS

Aucun conflit à déclarer.

2.4. APPROBATION DES SALAIRES NETS POUR LE MOIS DE JUILLET 2021

Il est proposé par madame Josée Lavoie, appuyé par madame Carolle Bouchard, et résolu à l'unanimité des membres présents :

359-08-21

QUE le Conseil municipal accepte le dépôt du journal des salaires nets au montant de 21 079.77\$ pour le mois de juillet 2021.

2.5. LISTE DES COMPTES DE JUILLET 2021

Il est proposé par madame Carolle Bouchard, appuyé par madame Josée Lavoie, et résolu à l'unanimité des membres présents :

360-08-21

D'accepter la liste des comptes à payer par le fonds général au montant de 95 127.08\$ ainsi que celle des comptes payés d'avance au montant de 6 304.50\$ pour le mois de juillet 2021.

3. RÉSOLUTIONS

3.1. RECONSIDÉRATION DE LA RÉSOLUTION NO 333-06-21 INTITULÉE : NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE-TRÉSORIER PAR INTÉRIM – REMPLACEMENT D'UN CONGÉ MALADIE ET MANDAT D'ACCOMPAGNEMENT

Il est proposé par monsieur Tony Paré, appuyé par madame Martine Verville, et résolu à l'unanimité des membres présents :

361-08-21

QUE le Conseil municipal reconsidère la résolution No 333-06-21, en date du 23 juin 2021, modifiée par la résolution No 341-07-21, à l'effet de remplacer au 3^e paragraphe du 4^e alinéa, la date du **9 août 2021** par la date du **4 octobre 2021**.

3.2. RÈGLEMENT 273-2021 – MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard trois jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim a mentionné l'objet du règlement, sa portée, son coût, son mode de financement, ainsi que son mode de paiement et de remboursement et, s'il y a lieu, les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Martial Gauthier, appuyé par madame Carole Bouchard, et résolu :

362-08-21

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines adopte le règlement numéro 273-2021 intitulé : « modalités de publication des avis publics de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines »; lequel a pour objet de décréter les modalités de publication des avis publics de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines.

Texte du règlement No 273-2021:

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines désire se prévaloir du pouvoir prévu à l'article 433.1 du Code municipal du Québec;

ATTENDU QUE le conseil municipal estime opportun d'adopter un règlement déterminant les modalités de publication de ses avis publics;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 26 juillet 2021 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR _____ APPUYÉ PAR _____ ET RÉSOLU

QU'un règlement portant le numéro 273-2021 soit et est adopté et qu'il soit et est par ce règlement statué et décrété ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

La municipalité diffuse tout avis public sur son site Internet.

ARTICLE 3

La municipalité diffuse également tout avis public sur un babillard affiché à l'Hôtel de Ville.

ARTICLE 4

Le présent règlement n'a pas pour effet d'empêcher la municipalité de publier un avis public dans un journal ou à tout autre endroit ou par tout autre mode qu'elle estime approprié compte tenu des circonstances.

ARTICLE 5

Le présent règlement s'applique à tout avis public, y compris un avis donné en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, RLRQ, c. A-19.1

ARTICLE 6

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ à la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines le _____ 2021

RODRIGUE CANTIN

Maire

RÉGIS GIRARD

Directeur général et
Secrétaire-trésorier par intérim

3.3. RÈGLEMENT D'EMPRUNT 272-2021 AYANT POUR OBJET LA MISE AUX NORMES DES OUVRAGES MUNICIPAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

3.3.1 SOUMISSIONS POUR TRAVAUX

363-08-21

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a procédé à une demande de soumissions sur appel d'offres public pour la réalisation des travaux de mise aux normes des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE quatre (4) soumissions furent reçues et analysées par *Stantec Experts-conseils Ltée*, et que celle de **Constructions Unibec inc.** répond aux exigences des documents de soumission, tout en étant la plus basse et à un prix avantageux;

CONSIDÉRANT QUE la plus basse soumission conforme est de l'ordre de 10,4% plus bas que l'estimation préparée par Stantec le 6 avril 2021, et que l'écart avec le 2^e plus bas soumissionnaire est de 208 693\$, soit 7,2%;

CONSIDÉRANT QUE le 15 juillet 2021, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a informé la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines que le projet de construction d'une station d'épuration des eaux usées est admissible à une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.2 du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU);

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR TONY PARÉ, APPUYÉ PAR MONSIEUR MARTIAL GAUTHIER, ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE ce conseil accepte la soumission déposée par **Constructions Unibec inc.** et leur adjuge un contrat au montant total de 2 887 142,38 (montant ajusté à l'article 1.4.2.1b suite à une erreur de calcul), taxes incluses, pour la réalisation des travaux de mise aux normes des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées; le tout conditionnellement à l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt No 272-2021.

QUE la directrice générale ou le directeur général par intérim soit autorisé à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines ledit contrat avec l'entrepreneur **Constructions Unibec inc.**; le tout conditionnellement à l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt No 272-2021.

QUE ces dépenses soient appropriées à même les crédits disponibles du règlement d'emprunt No 272-2021.

3.3.2 SOUMISSIONS LABORATOIRE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a procédé à une demande de soumissions sur appel d'offres pour la réalisation du contrôle qualitatif des sols et matériaux dans le cadre des travaux de mise aux normes des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées;

364-08-21

CONSIDÉRANT QUE quatre (4) soumissions furent reçues et analysées par *Stantec Experts-conseils Ltée*, et que celle de **Groupe Géos** répond aux exigences des documents de soumission, tout en étant la plus basse et à un prix avantageux;

CONSIDÉRANT QUE le 15 juillet 2021, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a informé la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines que le projet de construction d'une station d'épuration des eaux usées est admissible à une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.2 du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU);

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CAROLLE BOUCHARD, APPUYÉ PAR MONSIEUR TONY PARÉ, ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE ce conseil accepte la soumission déposée par **Groupe Géos** et leur adjuge un contrat au montant total de 37 872,77\$, taxes incluses, pour la réalisation du contrôle qualitatif des sols et matériaux dans le cadre des travaux de mise aux normes des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées; le tout conditionnellement à l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt No 272-2021.

QUE ces dépenses soient appropriées à même les crédits disponibles du règlement d'emprunt No 272-2021.

3.4. DEMANDE DE SERVICES À LA RÉGIE – URBANISME ET ENVIRONNEMENT

365-08-21

CONSIDÉRANT le décret adopté par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 23 juin 2021, modifiant les objets de la Régie intermunicipale GEANT pour permettre de :

- Fournir des services en administration;
- Fournir des services en urbanisme et en environnement;
- Fournir des services en assainissement des eaux usées;
- Fournir des services pour l'exploitation du système d'approvisionnement et de distribution de l'eau potable.

CONSIDÉRANT QUE selon la nouvelle entente intermunicipale de la Régie, les municipalités désirant se prévaloir des services offerts par la Régie doivent le faire par résolution;

CONSIDÉRANT QUE selon les termes et conditions contenues dans le décret, la municipalité Saint-Edmond-les-Plaines s'engage à respecter ceux-ci pour une durée de cinq (5) ans.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josée Lavoie, appuyé par monsieur Martial Gauthier, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil de Saint-Edmond-les-Plaines désire se prévaloir des services en urbanisme et environnement auprès de la Régie intermunicipale GEANT.

QUE ce conseil autorise Messieurs Rodrigue Cantin et Régis Girard, respectivement maire et directeur général par intérim, à signer pour et au nom de la municipalité Saint-Edmond-les-Plaines un contrat de services en urbanisme et environnement avec la Régie intermunicipale GEANT; le tout selon le projet de contrat de services et/ou d'exécution de travaux soumis à ce conseil pour examen.

3.5. DEMANDE D'AUTORISATION EN VERTU DE L'ARTICLE 128.7 DE LA LOI SUR LA CONSERVATION ET LA MISE EN VALEUR DE LA FAUNE ET DE L'ARTICLE 22 DE LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

366-08-21

Il est proposé par madame Carolle Bouchard, appuyé par monsieur Tony Paré, et résolu à l'unanimité:

QUE la Municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines mandate Claudia Veilleux, ingénieure pour l'entreprise MSH Services conseils à signer toute demande de certification ou d'autorisation au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement et au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, et à signer tous les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la Loi sur la qualité de l'environnement pour le projet SC20-112.

QUE la municipalité autorise le paiement des frais exigés pour l'analyse de la demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la LQE (MELCC), soit un montant de 699\$ payable à l'ordre du ministre des Finances.

QUE la municipalité autorise le paiement des frais exigés pour l'analyse de l'autorisation en vertu de l'article 128.7 de la LCMVF (MFFP), soit un montant de 2 020,36\$ payable à l'ordre du ministre des Finances; le tout conditionnellement à ce qu'il y ait un rétrécissement de plus de 20% de l'habitat du poisson.

367-08-21

3.6. FÉLICITATIONS ET REMERCIEMENT À TOUTE L'ÉQUIPE DU CAMP DE JOUR

CONSIDÉRANT QUE 2021 marque la première saison estivale du camp de jour de Saint-Edmond-les-Plaines;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite reconnaître le précieux travail que font les animateurs du camp de jour;

CONSIDÉRANT QUE la pandémie s'ajoute au rôle essentiel des animateurs et qu'il s'agit d'une occasion en or pour nos jeunes de se retrouver après plusieurs mois d'isolement et de tisser des liens sociaux;

CONSIDÉRANT QUE le contexte particulier qu'impose la COVID-19, par le respect des nombreuses mesures et règlements édictés par la Santé Publique, rend l'exercice plus fastidieux,

CONSIDÉRANT QUE par leur bonne humeur, leur écoute, leur réconfort, leur esprit d'initiative et leur créativité, les animateurs du camp de jour procurent aux plus petits, un été amusant, motivant, inspirant et formateur, en plus d'offrir un moment de répit aux parents;

Il est proposé par madame Martine Verville, appuyé par monsieur Martial Gauthier, et résolu unanimement :

Que le conseil municipal remercie sincèrement les animateurs du camp de jour pour leur travail quotidien, sourire au visage, s'efforçant de créer des souvenirs inoubliables à nos jeunes d'aujourd'hui qui seront nos adultes de demain !

Le Conseil remercie également l'ensemble des employés municipaux de leur aide à la logistique et à la mise en place des installations. Leur apport précieux a certes contribué au succès de cette première édition.

Un gros merci à chacun de vous!

4. LOISIRS ET CULTURE

5. URBANISME

6. DON ET SUBVENTION

7. CORRESPONDANCE

7.1

7.2

8. RAPPORT DES COMITÉS

8.1. SUIVI DU CONSEIL

Les conseillers font un suivi des rencontres des différents comités.

9. AFFAIRES NOUVELLES

10. PÉRIODES DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par madame Martine Verville et résolu à l'unanimité des membres présents :

368-08-21

QUE la présente assemblée soit et est levée à 20 h 00.

M. RODRIGUE CANTIN
Maire, Municipalité de St-Edmond-les-Plaines

M. RÉGIS GIRARD
Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim

« Je, Rodrigue Cantin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Rodrigue Cantin,
Maire